



Rapport de gestion
Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020

Faits saillants

- Résultat net attribuable aux propriétaires de 20,1 millions de dollars ou 0,81 \$ par action pour le trimestre, stable par rapport à 2019.
- BAIIA ajusté¹⁾ de 35,2 millions de dollars pour le trimestre, en baisse de 18 % par rapport à 2019.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ par action, dilués, ont augmenté de 2 % par rapport au T4 2019, pour atteindre 1,78 \$.
- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 44,8 millions de dollars, en hausse de 18 % par rapport au T4 2019, malgré la durée de la COVID-19.
- Remboursement sur la dette à long terme de 37,6 millions de dollars pour le trimestre.
- Chiffre d'affaires réseau¹⁾ de 891,4 millions de dollars, en baisse de 13 % par rapport au T4 2019. Papa Murphy's et Cold Stone Creamery ont connu une croissance organique combinée de 49,9 millions de dollars pour le trimestre.
- Les ventes en ligne¹⁾ du quatrième trimestre représentent 17,5 % et 25,2 % du chiffre d'affaires réseau total pour le Canada et les États-Unis, respectivement, en 2020, comparé à 4,1 % et 12,2 % au T4 2019. Cela est en grande partie grâce à l'évolution des dépenses de consommation et une augmentation des investissements dans les commandes en ligne et les options de livraison pas des tiers.
- 30 222 jours ouvrables ont été perdus au cours du trimestre. 364 restaurants ont été temporairement fermés au début du trimestre et 338 l'étaient toujours à la fin du trimestre. 408 établissements étaient encore temporairement fermés à la date du présent communiqué de presse, ce qui représente moins de 6% du réseau.
- Réduction des dépenses récurrentes compressibles de 2,1 millions de dollars à la suite des mesures prises par la direction au T4 2020.

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour des définitions de ce terme.



Rapport de gestion Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Dans le présent rapport de gestion, « Groupe d'Alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'Alimentation MTY inc. et ses filiales, Groupe d'Alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les données et renseignements présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations actuellement publiées et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2019.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 17 février 2021. De l'information supplémentaire sur MTY, de même que ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, ses rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables » et « Passifs éventuels », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, entre autres, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2020. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne s'appuient pas sur des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels but, hypothèse, conseil, intention, objectif, aperçu, stratégie et cible, ou des verbes comme anticiper, croire, estimer, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, s'efforcer, cibler, viser, pouvoir ou devoir, employés notamment au conditionnel ou au futur. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 17 février 2021 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance induite à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins. De plus, les incidences de la COVID-19 sur les flux de trésorerie d'exploitation et la situation financière du secteur dans lequel la Société évolue et sur la Société elle-même ne cessent de se modifier; tout énoncé prospectif des présentes à cet égard est donc sujet à changement et les conséquences réelles peuvent s'écarter considérablement des attentes évoquées.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées comme raisonnables au 17 février 2021. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés économiques, commerciales et opérationnelles que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats réels peuvent s'écarter de façon importante des prévisions.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables, formuler des hypothèses et utiliser des estimations qui ont une incidence sur les soldes présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et quant aux actifs éventuels.

À moins d'indications contraires aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écartent substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements touchant aux goûts de la clientèle, aux tendances démographiques, à l'attrait des concepts, aux profils d'achalandage ainsi qu'aux coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la durée et les conséquences de la pandémie de COVID-19, son impact sur la capacité de rouvrir des établissements et sur la demande de la clientèle au moment des réouvertures ainsi que ses retombées macro-économiques; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; la volatilité des taux de change ou des taux d'emprunts; les maladies d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles, les décrets gouvernementaux ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements essentiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans les énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont actuellement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la part de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autres opérations qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 17 février 2021. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. La Société ne peut donc en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

ENTREPRISE PRINCIPALE

Fondée en 1979, MTY franchise et exploite des établissements de restauration minute, à service rapide et à service complet. La Société vise à devenir le franchiseur de choix en Amérique du Nord et offre au marché des menus diversifiés à travers ses nombreuses marques. MTY exploite actuellement les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Panini Pizza Pasta, Villa Madina, Cultures, Thaï Express, Vanelli's, Kim Chi, « TCBY », Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, Taco Time, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, Sushi Go, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, Tosto, Big Smoke Burger, Cold Stone Creamery, Blimpie, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi, Pinkberry, Baja Fresh Mexican Grill, La Salsa Fresh Mexican Grill, La Diperie, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Houston Avenue Bar & Grill and Industria Pizzeria + Bar, Dagwoods Sandwiches and Salads, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine, Grabbagreen, Timothy's World Coffee, Mmmuffins, SweetFrog, Casa grecque, South Street Burger, Papa Murphy's, Yuzu Sushi, Allô! Mon Coco, La boîte verte, Eat Pure, Turtle Jack's Muskoka Grill et COOP Wicked Chicken.

Au 30 novembre 2020, MTY comptait 7 001 établissements en activité ; 6 867 étaient exploités en vertu d'une franchise ou d'un contrat de gérance, 21 étaient exploités en coentreprise et les 113 autres étaient exploités par MTY (les « établissements appartenant à la Société » ou « établissements propriétaires »).

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les aires de restauration des galeries marchandes et tours de bureaux et dans les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des aéroports, des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des épiceries, des camions-restaurants et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caférama, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tosto, La boîte verte et Eat Pure.

Par suite de la COVID-19, MTY a également lancé plusieurs cuisines fantômes dans les restaurants existants. Ces cuisines fantômes et les restaurants MTY préexistants bénéficient de synergies résultant de coûts partagés, de l'optimisation du flux de travail et de la capacité de répondre à l'augmentation des commandes à livrer et à emporter.

Des informations sur d'autres enseignes qui se sont ajoutées à la suite d'acquisitions figurent dans la section complémentaire de ce rapport de gestion.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, de la vente de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution de fournisseurs, des droits abandonnés de cartes-cadeaux et des frais d'administration de tels programmes ainsi que de la vente d'autres biens et services. Les charges d'exploitation rattachées au franchisage comprennent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de mise en œuvre de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures, produits finis et équipements vendus.

Les produits provenant des établissements appartenant à la Société comprennent leurs recettes; les charges de ces établissements comprennent leurs coûts d'exploitation.

Les cotisations aux fonds promotionnels sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer des enseignes spécifiques de leurs activités promotionnelles et de marketing.

Les activités de transformation des aliments mentionnées aux présentes contribuent aussi au chiffre d'affaires de MTY. Les deux usines préparent des produits variés qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus à des restaurants ou à d'autres usines de transformation jusqu'aux plats préparés vendus chez des détaillants. Leur chiffre d'affaires découle principalement de la vente de leurs produits à des distributeurs, détaillants et franchisés. La Société touche également des revenus de la vente de produits de détail sous différentes marques à divers détaillants, ainsi que de ses centres de distribution qui desservent surtout les franchises Valentine et Casa grecque.

APPLICATION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

En janvier 2016, le Conseil international des normes comptables (« IASB ») a publié IFRS 16, *Contrats de location*. La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Elle a préséance sur la Norme comptable internationale (« IAS ») 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charges financières au titre de la désactualisation des obligations locatives. Les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019; une application anticipée était permise aux entités qui appliquaient IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les dispositions transitoires permettent d'utiliser la méthode de l'application rétrospective intégrale ou modifiée; la Société a choisi de retenir la méthode de l'application rétrospective modifiée. Elle a également choisi de retenir les mesures de simplification suivantes : i) ne pas réévaluer les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location; ii) utiliser

la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation; iii) ne pas comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation ou une obligation locative pour les contrats de location à court terme ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et iv) utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

Les états financiers reflètent l'application d'IFRS 16 à compter de l'ouverture de l'exercice 2020 tandis que les états financiers de périodes précédentes ont été dressés suivant les dispositions de normes antérieures. Pour plus d'information, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » plus loin dans ce rapport de gestion.

RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs présentées dans les tableaux, sont établis conformément aux IFRS. La définition de tous les indicateurs hors PCGR utilisés dans ce rapport de gestion figure dans la section complémentaire présentée à la fin. Ces indicateurs n'ont pas une définition normalisée au sens des PCGR; il est donc improbable qu'ils soient comparables à des indicateurs similaires présentés par d'autres émetteurs. Les mesures hors référentiel fournissent aux investisseurs une indication supplémentaire du rendement d'exploitation et de la situation financière et font donc ressortir des tendances de l'activité principale qui pourraient autrement passer inaperçues si l'on ne s'appuie que sur des mesures couvertes par les PCGR.

POINTS SAILLANTS D'ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID-19. La propagation du virus a perturbé les activités à compter de mars 2020, en raison des restrictions imposées par les gouvernements et par les autorités sanitaires et des changements dans les comportements des consommateurs au Canada, aux États-Unis et à l'International.

Par ailleurs, les chambardements se présentant encore par vagues, l'incertitude plane sur la durée de la pandémie, ses conséquences à moyen et à plus long terme sur l'économie et les règles qui s'appliqueront aux restaurants de MTY au fur et à mesure de mesures de prévention continuellement changeantes. L'impact de la pandémie et les efforts pour la contenir affectent considérablement MTY et plusieurs de ses franchisés.

Bien que le troisième trimestre se soit ouvert sur une levée progressive des mesures de santé publique restrictives qui a permis à des restaurants du réseau de lentement reprendre des activités normales au Canada et aux États-Unis, le quatrième trimestre a été confronté à de nouvelles contraintes au Canada, une deuxième vague de contamination s'étant propagée. Comme la pandémie persiste, MTY continue de se concentrer sur la santé et la sécurité de ses clients, employés et franchisés et sur le soutien des restaurants de son réseau. Les contraintes imposées par le gouvernement et la réponse évolutive de la Santé publique à la COVID-19 affectent toujours MTY. Au quatrième trimestre, plusieurs des établissements du réseau canadien de MTY ont été forcés de se limiter aux commandes à emporter ou à livrer en raison d'une résurgence des cas de COVID-19 dans les provinces. Ces nouvelles restrictions imposées par le gouvernement continuent de gangrener le réseau. Le nombre d'emplacements touchés variera donc encore au gré de cette conjoncture éminemment changeante et avec les conséquences corollaires sur l'achalandage et le chiffre d'affaires de ces emplacements. La majorité des enseignes du portefeuille de MTY en souffriront toujours les retombées pendant les prochains mois. Au 30 novembre 2020, MTY comptait 338 établissements temporairement fermés et plusieurs de ceux restés ouverts étaient exploités à capacité réduite. En septembre, octobre et novembre, le réseau MTY a perdu un total de 30 222 jours d'activités combinées (21 161 au Canada et 9 061 aux États-Unis), 364 établissements étaient fermés temporairement au début du quatrième trimestre tandis qu'une seconde frappe de restrictions venait affliger le trimestre entier au Canada. Les établissements encore fermés se trouvent principalement dans des centres commerciaux, des tours de bureaux et des emplacements non traditionnels tels les aéroports, gymnases et universités.

Depuis mars, MTY a mis en œuvre une série de mesures afin d'aider ses franchisés et d'assurer la sécurité et le bien-être de ses employés, clients et partenaires :

- Report du recouvrement des redevances dues par les franchisés pour un temps;
- Collaboration avec les franchisés souhaitant demander l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (« AUCLC ») et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (« SUCL »);
- Mise en place de nouvelles mesures de sécurité à travers son réseau de restaurants, dont une augmentation de la fréquence de nettoyage, l'utilisation de visières ou de masques et de gants, l'installation de parois de Plexiglas aux comptoirs de service et la suspension de certaines pratiques, comme l'utilisation de tasses réutilisables, pour réduire les risques;
- Conclusion de partenariats avec des agrégateurs afin de faciliter la livraison des offres alimentaires;

- Investissement dans des technologies de commande en ligne et leur optimisation afin d'améliorer l'expérience client chez plusieurs enseignes et de faciliter les commandes à emporter, la cueillette à l'auto et la livraison des commandes.
- Mise en place d'une politique de télétravail.

La Société poursuit par ailleurs ses efforts visant à préserver ses ressources financières durant ces temps à la fois difficiles et imprévisibles :

- Souscription de la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») et de la SUCL; et
- Réduction des immobilisations et charges d'exploitation au minimum.

Au quatrième trimestre, les restrictions gouvernementales imposées ont eu les incidences suivantes sur les états financiers consolidés de MTY :

- Des pertes de crédit attendues supplémentaires ont été comptabilisées à l'égard des créances liées à des contrats de location-financement;
- Des pertes de valeur ont été enregistrées à l'égard des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles liées à des établissements propriétaires;
- Des changements ont été apportés aux obligations locatives et créances liées à des contrats de location-financement pour refléter les modifications des conditions de paiement des loyers.

D'autres informations sur ces changements sont présentées dans les états financiers consolidés au 30 novembre 2020.

Renouvellement de l'OPRCN

Le 29 juin 2020, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») en vue de racheter jusqu'à 1 235 323 de ses actions ordinaires. L'OPRCN a commencé le 3 juillet 2020 et se terminera le 2 juillet 2021, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a racheté et annulé un total de 364 774 actions ordinaires pour un prix moyen pondéré de 51,72 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale de 18,9 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, l'excédent de 14,3 millions de dollars de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultats non distribués au titre de primes sur rachat d'actions.

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit comporte diverses limitations ayant trait aux distributions. Les principales réserves touchant aux distributions imposent des restrictions sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son OPRCN jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

Acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario, pour une contrepartie de 26,1 millions de dollars. Cette contrepartie comprend une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 4,1 millions de dollars, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2,9 millions de dollars et une contrepartie en espèces de 19,1 millions de dollars. La Société a comptabilisé sa participation en tant que créance à long terme. Elle a garanti des passifs de la coentreprise s'élevant à 7,9 millions de dollars, somme payable au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire dans la coentreprise. À la clôture, 20 restaurants franchisés et trois établissements propriétaires étaient en activité.

DESCRIPTION D'ACQUISITIONS RÉCENTES

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui a procédé à l'acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario, pour une contrepartie de 26,1 millions de dollars. Cette contrepartie comprend une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 4,1 millions de dollars, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2,9 millions de dollars et une contrepartie en espèces de 19,1 millions de dollars. La Société a comptabilisé sa participation en tant que créance à long terme. Elle a garanti des passifs de la coentreprise s'élevant à 7,9 millions de dollars, somme payable au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire dans la coentreprise. À la clôture, 20 restaurants franchisés et trois établissements propriétaires étaient en activité.

Le 19 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Allô! mon coco pour une contrepartie totale de 30,7 millions de dollars. Une somme d'environ 24,1 millions de dollars a été réglée à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY. Des obligations nettes s'élevant à 0,2 million de

dollars ont été prises en charge et une somme de 7,1 millions de dollars a été réservée sous la forme d'une contrepartie éventuelle et de retenues. Au moment de la clôture, 40 établissements franchisés étaient en activité.

Le 15 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Yuzu Sushi pour une contrepartie totale de 27,6 millions de dollars. Une somme d'environ 25,4 millions de dollars, financée à même l'encaisse et la facilité de crédit existante de MTY, a été réglée à la clôture. Une retenue de 2,2 millions de dollars a été effectuée sous la forme d'une contrepartie éventuelle. Au moment de la clôture, 129 établissements franchisés étaient en activité.

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale américaine en propriété exclusive et de Papa Murphy's Holdings Inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM pour une contrepartie totale de 255,2 millions de dollars. À la clôture, PM exploitait 1 301 établissements franchisés et 103 établissements propriétaires aux États-Unis, au Canada et aux Émirats arabes unis.

Le 21 mars 2019, la Société a complété l'acquisition des actifs de South Street Burger pour une contrepartie totale d'environ 4,9 millions de dollars, dont environ 4,1 millions réglés à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY; des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge et une somme de 0,7 million a été retenue. À la clôture, 24 restaurants franchisés et 13 restaurants propriétaires étaient en activité.

Le 10 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de la plupart des actifs de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22,0 millions de dollars, dont 20,9 millions financés à partir de l'encaisse de MTY et de sa marge de crédit courante. Des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge tandis qu'une retenue de 1,3 million de dollars était effectuée.

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

(En milliers de dollars, sauf le résultat et les dividendes par action et le nombre d'actions)

	Exercice clos le 30 novembre 2020	Exercice clos le 30 novembre 2019
Actif	2 013 697	1 648 801
Passif financier à long terme	447 654	536 058
Produits d'exploitation	511 117	550 942
BAIIA ajusté ²⁾	137 819	147 395
(Perte) bénéficiant avant impôt sur le résultat	(51 949)	97 997
Bénéfice avant impôt à l'exclusion des charges et reprises de dépréciation	75 168	100 616
Résultat net attribuable aux propriétaires	(37 108)	77 675
Résultat global attribuable aux propriétaires	(49 726)	76 489
Flux de trésorerie d'exploitation	133 652	112 951
Flux de trésorerie d'exploitation par action, dilués	5,40	4,48
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	140 652	116 938
Résultat par action de base	(1,50)	3,09
Résultat par action dilué	(1,50)	3,08
Dividendes versés sur les actions ordinaires	4 633	16 713
Dividendes par action ordinaire	0,19	0,66
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	24 755 351	25 145 210
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution	24 755 351	25 186 483

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

RÉSUMÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

(En milliers \$, sauf le chiffre d'affaires réseau, le nombre d'établissements et le résultat par action)

	Trimestres clos en							
	Février 2019 ¹⁾	Mai 2019 ¹⁾	Août 2019 ¹⁾	Novembre 2019 ¹⁾	Février 2020	Mai 2020	Août 2020	Novembre 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires réseau ^{2) 3)}	687,8	832,3	1 076,2	1 023,5	999,5	670,7	897,5	891,4
Nombre d'établissements	5 941	7 345	7 441	7 373	7 300	7 236	7 123	7 001
Produits ⁴⁾	107 297	125 571	161 290	156 784	150 780	97 808	135 366	127 163
BAIIA ajusté ²⁾	28 376	34 145	41 847	43 027	41 037	18 213	43 388	35 181
BAIIA ajusté normalisé ²⁾	28 376	38 182	42 077	43 027	41 037	18 213	43 388	35 181
Résultat net attribuable aux propriétaires	14 748	19 337	22 902	20 688	19 008	(99 126)	22 932	20 078
Résultat global attribuable aux propriétaires	10 657	32 476	10 469	22 887	26 476	(80 422)	(10 691)	14 911
Résultat par action	0,59	0,76	0,91	0,83	0,76	(4,01)	0,93	0,81
Résultat par action, dilué	0,58	0,76	0,91	0,83	0,76	(4,01)	0,93	0,81
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	24 914	21 767	26 680	43 577	30 738	28 926	37 078	43 910
Flux de trésorerie disponibles par action, dilués ²⁾	1,06	0,84	1,08	1,74	1,24	0,78	1,56	1,78

¹⁾ Exclut l'incidence d'IFRS 16..

²⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

³⁾ En millions de dollars.

⁴⁾ Les soldes de mai, août et novembre 2019 ont été retraités pour rendre compte d'un changement dans la présentation des déductions promotionnelles pour le détail.

NOTE SUR L'INFORMATION SECTORIELLE

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon le type de produits offerts ou de services rendus. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2020

Produits

Les produits d'exploitation totaux de la Société se sont établis à 511,1 millions de dollars pour l'exercice 2020, comparativement à 550,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2020 (millions \$)	30 novembre 2019 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	105,6	146,6	(28%)
	Établissements propriétaires	18,4	39,1	(53%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	104,2	91,5	14%
	Fonds promotionnels	30,4	42,5	(28%)
	Transactions intersociétés	(4,6)	(4,2)	S.o.
Total Canada		254,0	315,5	(19%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	152,2	138,8	10%
	Établissements propriétaires	46,3	51,2	(10%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	4,6	4,2	10%
	Fonds promotionnels	56,4	43,0	31%
	Transactions intersociétés	(2,4)	(1,8)	S.o.
Total États-Unis/International		257,1	235,4	9%
Produits d'exploitation totaux		511,1	550,9	(7%)

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte d'un changement de la présentation des déductions promotionnelles pour le détail.

Analyse des produits du secteur Canada

Les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont diminué de 28%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, exercice 2019	146,6
Diminution des flux de rentrées récurrents	(42,5)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,4
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	(5,9)
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(0,2)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	1,2
Augmentation découlant d'acquisitions	5,4
Autres écarts non significatifs	0,6
Produits, exercice 2020	105,6

La diminution des produits de franchisage est surtout due aux retombées négatives de la pandémie. Si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 33% depuis l'ouverture de l'exercice comparativement à l'exercice précédent, surtout en raison de la COVID-19. Au 30 novembre 2020, 197 des établissements de la Société au Canada étaient toujours fermés temporairement.

Les produits des établissements propriétaires ont diminué de 53% pour s'établir à 18,4 millions de dollars depuis l'ouverture de l'exercice. Ce recul est surtout dû à des fermetures permanentes et temporaires de quelques établissements propriétaires ainsi qu'aux ventes réduites consécutives aux restrictions gouvernementales imposées pendant la pandémie.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et des ventes au détail ont augmenté de 14%, principalement en raison de dépenses accrues des consommateurs en épicerie suite à la fermeture des restaurants pendant la pandémie. Le lancement de nouveaux produits par la Division du détail de même qu'une expansion dans de nouvelles provinces ont également contribué à ouvrir de nouveaux canaux de vente. En 2020, 147 produits étaient en vente sur le marché de détail canadien comparativement à 102 produits en 2019.

La diminution de 28% des produits du fonds promotionnel va de pair avec la diminution du chiffre d'affaires réseau; elle a été partiellement amoindrie par les nouvelles cotisations générées par les enseignes acquises à l'exercice précédent.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Les produits tirés des franchises situées aux États-Unis et à l'International ont augmenté de 10%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, exercice 2019	138,8
Diminution des flux de rentrées récurrents	(15,6)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,7
Augmentation des ventes de fournitures et de services aux franchisés	0,1
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(1,7)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	0,1
Augmentation découlant des acquisitions	27,2
Incidence des fluctuations du change	1,6
Autres écarts non significatifs	1,0
Produits, exercice 2020	152,2

Aux États-Unis, l'augmentation des produits de franchisage découle de l'acquisition de Papa Murphy's; hormis cette acquisition, les produits de franchisage auraient diminué de 13,8 millions de dollars, surtout en raison des conséquences néfastes de la pandémie. En glissement annuel, si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 11% par rapport à l'exercice précédent par suite de la COVID-19. Au 30 novembre 2020, la Société comptait encore 141 établissements temporairement fermés aux États-Unis et à l'International.

La diminution de 4,9 millions de dollars des produits des établissements propriétaires est principalement attribuable à la réduction du chiffre d'affaires des établissements propriétaires qui ont été fermés de façon temporaire ou définitive par suite de la pandémie ainsi qu'aux établissements propriétaires de Papa Murphy's qui ont été rebranchés.

L'augmentation de 13,4 millions de dollars des fonds promotionnels est attribuable à l'acquisition de Papa Murphy's, qui y a versé 14,5 millions de dollars. Cette augmentation a été amoindrie du recul consécutif à la COVID-19.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Pendant l'exercice 2020, les charges d'exploitation ont diminué de 7% pour s'établir à 373,8 millions de dollars, comparativement à 403,5 millions de dollars un an plus tôt. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2020 (millions \$)	30 novembre 2019 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	56,6	68,4	(17%)
	Établissements propriétaires	17,7	40,7	(57%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	92,5	81,2	14%
	Fonds promotionnels	30,4	42,5	(28%)
	Transactions intersociétés	(2,5)	(3,0)	S.o.
Total Canada		194,7	229,8	(15%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	78,9	79,3	(1%)
	Établissements propriétaires	48,3	54,4	(11%)
	Fonds promotionnels	56,4	43,0	31%
	Transactions intersociétés	(4,5)	(3,0)	S.o.
Total États-Unis/International		179,1	173,7	3%
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		373,8	403,5	(7%)

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte d'un changement de la présentation des déductions promotionnelles pour le détail et d'un reclassement entre les activités de franchisage et les sous-secteurs des établissements propriétaires.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés au Canada ont diminué de 11,8 millions de dollars ou 17%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, exercice 2019	68,4
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(6,5)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(10,7)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	1,3
Augmentation liée aux acquisitions	2,1
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(2,8)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur des créances locatives	3,4
Autres écarts non significatifs	1,4
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, exercice 2020	56,6

Dans le contexte de la COVID-19, la direction a pu prendre certaines mesures pour réduire les charges de l'entreprise, ce qui a conduit à une réduction totale de 10,7 millions de dollars des charges compressibles. Il s'agissait surtout de réductions des salaires, des honoraires professionnels et des frais de déplacement. Les charges incompressibles ont également diminué de 6,5 millions de dollars, de pair avec la réduction des produits.

Les charges associées aux établissements appartenant à la Société, aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ainsi qu'aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés des États-Unis et de l'International ont diminué de 0,4 million de dollars. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, exercice 2019	79,3
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(3,4)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(8,0)
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	2,0
Augmentation liée aux acquisitions	10,6
Variation due aux transactions intersociétés	1,2
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(4,2)
Effet de la fluctuation des changes	0,7
Autres écarts non significatifs	0,7
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, exercice 2020	78,9

Les charges d'exploitation ont diminué de 0,4 million de dollars, essentiellement à la suite d'une réduction des charges compressibles de 8,0 millions de dollars. Cette diminution a été atténuée par l'augmentation des charges de 10,6 millions de dollars associée à l'acquisition de Papa Murphy's ainsi que par une hausse de 2,0 millions de dollars des pertes de crédit attendues par suite de la pandémie. La réduction des charges compressibles a touché les salaires, les honoraires professionnels, le franchisage et les frais de déplacement, tous ces éléments faisant partie des mesures de réduction des coûts mises en place en réponse à la COVID-19. Les charges incompressibles ont également diminué de 3,4 millions de dollars, notamment en raison d'une diminution des charges liées aux programmes de cartes-cadeaux au cours de la période.

Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société et au fonds promotionnel ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA ajusté) ¹⁾

(En millions \$)	Exercice clos le 30 novembre 2020		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	254,0	257,1	511,1
Charges	194,7	179,1	373,8
Bénéfice net de la coentreprise	0,5	—	0,5
BAIIA ajusté	59,8	78,0	137,8
BAIIA ajusté en tant que pourcentage des produits	24%	30%	27%

(En millions \$)	Exercice clos le 30 novembre 2019		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	315,5	235,4	550,9
Charges	229,8	173,7	403,5
BAIIA ajusté	85,7	61,7	147,4
BAIIA ajusté en tant que pourcentage des produits	27%	26%	27%

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

(En millions \$)	Exercice clos le 30 novembre 2020					Total
	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	
Produits	257,8	64,7	108,8	86,8	(7,0)	511,1
Charges	135,5	66,0	92,5	86,8	(7,0)	373,8
Bénéfice net de la coentreprise	0,5	—	—	—	—	0,5
BAIIA ajusté ¹⁾	122,8	(1,3)	16,3	—	—	137,8
BAIIA ajusté en % des produits	48%	S.o.	15%	S.o.	S.o.	27%

(En millions \$)	Exercice clos le 30 novembre 2019					Total
	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	
Produits	285,4	90,3	95,7	85,5	(6,0)	550,9
Charges ²⁾	147,7	95,1	81,2	85,5	(6,0)	403,5
BAIIA ajusté	137,7	(4,8)	14,5	—	—	147,4
BAIIA ajusté en % des produits	48%	S.o.	15%	S.o.	S.o.	27%

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

²⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour rendre compte d'un reclassement entre les activités de franchisage et les sous-secteurs des établissements propriétaires.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

(En millions \$)	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA ajusté ¹⁾ , exercice 2019	85,7	61,7	147,4
Variation des produits et charges récurrents	(31,9)	(5,9)	(37,8)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,4	0,7	1,1
Augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues	(1,5)	(2,0)	(3,5)
Variation liée aux acquisitions	3,0	15,8	18,8
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits et charges de location	7,5	8,2	15,7
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur de créances locatives	(3,4)	(0,2)	(3,6)
Variation découlant de l'incidence nette de la coentreprise	0,5	—	0,5
Effet de la fluctuation des changes	—	0,9	0,9
Autres écarts non significatifs	(0,5)	(1,2)	(1,7)
BAIIA ajusté, exercice 2020	59,8	78,0	137,8

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire*.

Le BAIIA ajusté total s'établissait à 137,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, une baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Les retombées de la COVID-19 sont la principale raison du recul, qui a été amoindri principalement par les acquisitions réalisées en 2019.

Hormis l'application d'IFRS 16, le Canada a compté pour 44% du BAIIA ajusté total et une diminution de 30,0 millions de dollars en glissement annuel. Ce recul de 35% est surtout attribuable à la diminution des produits récurrents associée aux conséquences de la pandémie, dont les fermetures temporaires de restaurants et l'achalandage réduit dans les établissements restés ouverts. Le recul est aussi partiellement attribuable à une augmentation de 1,5 million de dollars des provisions pour pertes de crédit attendues, ceci en raison d'un risque de recouvrement plus élevé. Ces pertes ont été amoindries en partie par les acquisitions, qui ont apporté 3,0 millions de dollars additionnels au BAIIA ajusté.

Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA ajusté du secteur États-Unis/International s'est accru de 13%, principalement suite à l'acquisition de Papa Murphy's, qui a apporté 15,8 millions de dollars à la croissance du BAIIA ajusté. De nouveau, cette hausse a été amoindrie par la baisse des produits récurrents associée aux retombées défavorables de la pandémie.

Résultat net

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, une perte nette attribuable aux propriétaires qui s'élève à 37,1 millions de dollars ou 1,50 \$ par action (1,50 \$ par action sur une base diluée) a été comptabilisée, comparativement à un profit net de 77,7 millions de dollars ou 3,09 \$ par action (3,08 \$ par action sur une base diluée) à l'exercice précédent. Le recul est principalement dû aux pertes de valeur enregistrées au cours de l'exercice associées aux effets néfastes de la COVID-19, qui ont conduit à une perte de valeur hors trésorerie de 122,8 millions de dollars à l'égard des immobilisations corporelles et incorporelles et du goodwill de la Société.

Calcul du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajusté (BAIIA ajusté) et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajusté normalisé (BAIIA ajusté normalisé)¹⁾

<i>(En milliers \$)</i>	Exercice clos le 30 novembre 2020	Exercice clos le 30 novembre 2019
(Perte) bénéfice avant impôt	(51 949)	97 997
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	16 998	4 023
Amortissement – immobilisations incorporelles	30 876	29 185
Intérêts sur la dette à long terme	16 756	17 649
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	2 481	—
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	4 291	—
Perte de valeur – immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	122 826	2 619
Profit de change réalisé et latent	(3 230)	(402)
Produits d'intérêts	(408)	(856)
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives	(2 890)	—
Perte (profit) à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	466	(2 341)
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 602	(931)
Perte au règlement de billets à ordre	—	452
BAIIA ajusté	137 819	147 395
Coûts de transactions rattachés aux acquisitions	—	4 267
BAIIA ajusté normalisé	137 819	151 662

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ces termes.

Autres produits et charges

Les charges d'amortissement associées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation se sont accrues de 13,0 millions de dollars à la suite de l'application d'IFRS 16, qui a introduit la notion d'actifs au titre de droits d'utilisation.

L'acquisition de la participation de 70% dans Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina est comptabilisée en tant que coentreprise. Par conséquent, MTY ne présente que son profit net dans son état consolidé du résultat. La coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence; la quote-part de la Société des profits ou pertes et des variations des autres éléments du résultat global de la coentreprise est comptabilisée dans un poste distinct, mais elle est incluse dans les soldes du BAIIA ajusté présentés ci-dessus.

Aux termes d'IFRS 16, MTY doit désormais comptabiliser des charges d'intérêts nettes se rapportant aux contrats de location, des charges d'amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation, la perte de valeur d'actifs au titre de droits d'utilisation et le profit ou la perte à la décomptabilisation ou modification d'obligations locatives. Puisque MTY a adopté la méthode rétrospective modifiée lors de la transition à IFRS 16, les soldes de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Pour d'autres informations à ce sujet, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » du présent rapport de gestion.

Le profit de 2,9 millions de dollars découlant de la décomptabilisation/modification d'obligations locatives est attribuable à la résiliation hâtive de quelques contrats de location à long terme par les bailleurs dont MTY a subventionné le contrat de sous-location à perte.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2020

Produits

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, les produits d'exploitation totaux de la Société ont diminué pour s'établir à 127,1 millions de dollars comparativement à 156,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2020 (millions \$)	30 novembre 2019 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	27,7	42,2	(34%)
	Établissements propriétaires	4,1	9,7	(58%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	24,8	25,9	(4%)
	Fonds promotionnels	8,0	10,9	(27%)
	Transactions intersociétés	(3,4)	(2,3)	S.o.
Total Canada		61,2	86,4	(29%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	40,4	39,4	3%
	Établissements propriétaires	11,1	19,3	(42%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	1,1	1,1	—
	Fonds promotionnels	14,2	12,2	16%
	Transactions intersociétés	(0,8)	(1,6)	S.o.
Total États-Unis/International		66,0	70,4	(6%)
Produits d'exploitation totaux		127,2	156,8	(19%)

¹⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour refléter un changement de la présentation des déductions promotionnelles pour le détail.

Analyse des produits du secteur Canada

Les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont diminué de 34%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 4 ^e trimestre 2019	42,2
Diminution des flux de rentrées récurrents	(12,4)
Diminution des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	(0,1)
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	(3,0)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits de location	0,2
Autres écarts non significatifs	0,8
Produits, 4^e trimestre 2020	27,7

La diminution des produits de franchisage est principalement attribuable aux retombées néfastes de la pandémie. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, si l'on exclut les acquisitions, le chiffre d'affaires réseau a chuté de 33% comparativement à l'exercice précédent, surtout en raison de la COVID-19. Au 30 novembre 2020, 137 des établissements de la Société au Canada étaient toujours fermés temporairement.

Les produits des établissements propriétaires ont diminué de 58% pour s'établir à 4,1 millions de dollars au cours du trimestre. Ce recul est surtout dû à la fermeture temporaire ou définitive de certains des établissements propriétaires ainsi qu'à la baisse des ventes résultant des restrictions gouvernementales imposées pendant la pandémie.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et des ventes au détail ont diminué de 4% par rapport à l'exercice précédent. Les produits de distribution ont reculé de 2,6 millions de dollars en raison de la COVID-19, baisse partiellement amoindrie par une croissance de 1,5 million de dollars des canaux de vente au détail. Le lancement de nouveaux produits par la Division du détail de même qu'une expansion dans de nouvelles provinces ont également contribué à ouvrir de nouveaux canaux de vente. En 2020, 147 produits étaient en vente sur le marché de détail comparativement à 102 produits en 2019.

La diminution de 27% des produits du fonds promotionnel va de pair avec la diminution du chiffre d'affaires réseau. Elle a été amoindrie par les nouveaux produits promotionnels générés par les enseignes acquises à l'exercice précédent.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Les produits tirés des franchises situées aux États-Unis et à l'International ont augmenté de 1,0 million de dollars, mais ont varié comme suit :

	(millions \$)
Produits, 4 ^e trimestre 2019	39,4
Variation des flux de rentrées récurrents	2,6
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,3
Diminution des ventes de fournitures et de services aux franchisés	(1,6)
Diminution des produits de droits liés à des cartes-cadeaux abandonnés	(0,4)
Autres écarts non significatifs	0,1
Produits, 4^e trimestre 2020	40,4

Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires réseau s'est accru de 4% chez les établissements des États-Unis, tandis que les établissements de l'International connaissaient un recul de 40% par rapport à l'exercice précédent. La forte croissance du chiffre d'affaires réseau de quelques enseignes des États-Unis et du portefeuille international a atténué l'impact de la COVID-19 et d'une baisse des ventes de fournitures. Au 30 novembre 2020, 141 établissements de la Société aux États-Unis et à l'International étaient toujours temporairement fermés.

La diminution de 8,2 millions de dollars des produits des établissements propriétaires est en partie attribuable à la fermeture définitive de quelques établissements ainsi qu'au franchisage de trois portefeuilles d'établissements propriétaires de Papa Murphy's.

Les produits du fonds promotionnel ont augmenté de 16% au cours du trimestre, dépassant la hausse de 3% des produits de franchisage. Cette hausse supérieure est due aux contributions supérieures aux fonds promotionnels et COOP des enseignes qui ont connu les meilleurs rendements au cours du trimestre, comparativement à leurs pairs qui n'ont pas connu un rendement positif lors du trimestre et dont l'apport était moins important.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au 4^e trimestre de l'exercice 2020, les charges d'exploitation ont diminué de 19% pour s'établir à 92,0 millions de dollars comparativement à 113,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2020 (millions \$)	30 novembre 2019 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	14,6	18,9	(23%)
	Établissements propriétaires	3,6	10,0	(64%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	21,8	23,1	(6%)
	Fonds promotionnels	8,0	10,9	(27%)
	Transactions intersociétés	(1,1)	(0,9)	S.o.
Total Canada		46,9	62,0	(24%)
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	22,2	20,7	7%
	Établissements propriétaires	11,8	21,9	(46%)
	Fonds promotionnels	14,2	12,2	16%
	Transactions intersociétés	(3,1)	(3,0)	S.o.
Total États-Unis/International		45,1	51,8	(13%)
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		92,0	113,8	(19%)

¹⁾ Les soldes de l'exercice ont été retraités pour rendre compte d'un changement de la présentation des déductions promotionnelles du détail et d'un reclassement entre activités de franchise et sous-secteurs des établissements propriétaires.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés au Canada ont diminué de 4,3 millions de dollars ou 23%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 4 ^e trimestre 2019	18,9
Diminution des charges récurrentes incompressibles	(3,1)
Diminution des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	(2,5)
Diminution des provisions pour pertes de crédit attendues	(0,2)
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(0,6)
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur des créances locatives	0,7
Autres variations accessoires	1,4
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 4^e trimestre 2020	14,6

Pendant le trimestre, la direction a poursuivi ses mesures pour réduire les charges de l'organisation, ce qui a entraîné une réduction globale de 2,5 millions de dollars des charges récurrentes compressibles dont la plus grande part porte sur des diminutions des salaires. Les charges incompressibles ont aussi diminué de 3,1 millions de dollars, en raison d'une réduction des projets clés en main.

Les charges associées aux établissements propriétaires, aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ainsi qu'aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés des États-Unis et de l'International ont augmenté de 1,5 million de dollars, soit de 7%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette variation, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 4 ^e trimestre 2019	20,7
Augmentation des charges récurrentes incompressibles	0,7
Augmentation des charges récurrentes compressibles, dont salaires, services professionnels et consultatifs et autres frais de bureau	0,4
Variation due aux transactions intersociétés	1,2
Diminution découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location	(1,3)
Augmentation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur des créances locatives	0,3
Effet des fluctuations du change	0,1
Autres variations accessoires	0,1
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 4^e trimestre 2020	22,2

Les charges d'exploitation se sont accrues de 1,5 million de dollars pendant le trimestre, principalement en raison d'une augmentation des charges incompressibles, des services consultatifs et professionnels et de la variation des charges intersociétés. Cette hausse a été partiellement amoindrie par l'incidence d'IFRS 16 sur les charges de location.

Les charges associées aux établissements propriétaires et aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec leurs produits.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (BAIIA ajusté) ¹⁾

(En millions \$)	Trimestre clos le 30 novembre 2020		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	61,2	66,0	127,2
Charges	46,9	45,1	92,0
BAIIA ajusté	14,3	20,9	35,2
BAIIA ajusté en tant que pourcentage des produits	23%	32%	28%

(En millions \$)	Trimestre clos le 30 novembre 2019		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	86,4	70,4	156,8
Charges	62,0	51,8	113,8
BAIIA ajusté	24,4	18,6	43,0
BAIIA ajusté en tant que pourcentage des produits	28%	26%	27%

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

(En millions \$)	Trimestre clos le 30 novembre 2020					Total
	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	
Produits	68,1	15,2	25,9	22,2	(4,2)	127,2
Charges	36,8	15,4	21,8	22,2	(4,2)	92,0
BAIIA ajusté	31,3	(0,2)	4,1	—	—	35,2
BAIIA ajusté en % des produits	46%	S.o.	16%	S.o.	S.o.	28%

(En millions \$)	Trimestre clos le 30 novembre 2019					Total
	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	
Produits	81,6	29,0	27,0	23,1	(3,9)	156,8
Charges	39,6	31,9	23,1	23,1	(3,9)	113,8
BAIIA ajusté	42,0	(2,9)	3,9	—	—	43,0
BAIIA ajusté en % des produits	51%	S.o.	14%	S.o.	S.o.	27%

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

(En millions \$)	États-Unis et		Total
	Canada	International	
BAIIA ajusté ¹⁾ , 4 ^e trimestre 2019	24,4	18,6	43,0
Variation des produits et charges récurrents	(10,5)	2,0	(8,5)
Variation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	(0,1)	0,3	0,2
Variation des provisions pour pertes de crédit attendues	0,1	(0,1)	—
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur les produits et charges de location	1,9	2,0	3,9
Variation découlant de l'incidence d'IFRS 16 sur la perte de valeur des créances locatives	(0,7)	(0,3)	(1,0)
Effet des fluctuations du change	—	(0,3)	(0,3)
Autres écarts non significatifs	(0,8)	(1,3)	(2,1)
BAIIA ajusté, 4^e trimestre 2020	14,3	20,9	35,2

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

Le BAIIA ajusté total pour le trimestre clos le 30 novembre 2020 s'établissait à 35,2 millions de dollars, une baisse de 18% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Abstraction faite de l'incidence d'IFRS 16, le BAIIA ajusté du trimestre se serait chiffré à 13,1 millions de dollars pour le Canada et à 19,2 millions de dollars pour les États-Unis

et l'International et aurait diminué de 25% par rapport à celui de 2019, pour s'établir à 43,0 millions. Les retombées de la COVID-19 sont la principale raison de cette baisse qui a été amoindrie surtout par les acquisitions de 2019.

Si l'on exclut l'incidence d'IFRS 16, le Canada a compté pour 41% du BAIIA ajusté total et une diminution de 11,3 millions de dollars pour le trimestre. Ce recul de 46% est surtout attribuable à la baisse des produits récurrents qui découle des effets de la pandémie, dont les fermetures temporaires de restaurants et le moindre achalandage dans les établissements restés ouverts.

Abstraction faite d'IFRS 16, le BAIIA ajusté du secteur États-Unis/International se serait accru de 0,6 million de dollars. Cette hausse découle principalement des mesures de compression des coûts mises en place face à la pandémie, qui ont été mitigées par l'effet des fluctuations du change.

Résultat net

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, un résultat net attribuable aux propriétaires de 20,1 millions de dollars ou 0,81 \$ par action (0,81 \$ par action sur une base diluée) a été comptabilisé, comparativement à un résultat net de 20,7 millions de dollars ou 0,83 \$ par action (0,83 \$ par action sur une base diluée) à l'exercice précédent. La stabilité du résultat net en glissement annuel découle de la réduction des charges d'exploitation en réponse à la pandémie et de l'apport du secteur États-Unis/International décrit ci-dessus.

Calcul du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajusté (BAIIA ajusté) ¹⁾

<i>(En milliers \$)</i>	Trimestre clos le 30 novembre 2020	Trimestre clos le 30 novembre 2019
Bénéfice avant impôt	12 882	25 502
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	3 904	1 467
Amortissement – immobilisations incorporelles	8 013	7 862
Intérêts sur la dette à long terme	3 754	5 700
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	585	—
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	1 170	—
Perte de valeur – immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	2 560	1 661
Profit de change réalisé et latent	(599)	5
Produit d'intérêts	(139)	(298)
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives	(42)	—
Perte (profit) à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	297	(656)
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 796	1 332
Perte au règlement de billets à ordre	—	452
BAIIA ajusté	35 181	43 027

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Définition des indicateurs hors PCGR » de la section *Information complémentaire* pour la définition de ce terme.

Autres produits et charges

Les charges d'amortissement associées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation se sont accrues de 2,4 millions de dollars à la suite de l'application d'IFRS 16, qui a introduit la notion d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Aux termes de la nouvelle norme IFRS 16, MTY doit désormais comptabiliser des charges d'intérêts nettes se rapportant aux contrats de location, des charges d'amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation, la perte de valeur d'actifs au titre de droits d'utilisation et le profit ou la perte à la décomptabilisation ou modification d'obligations locatives. Puisque MTY a adopté la méthode rétrospective modifiée lors de la transition à IFRS 16, les soldes de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Pour d'autres informations à ce sujet, le lecteur se reportera à la rubrique « Modifications comptables » du présent rapport de gestion.

L'intérêt sur la dette à long terme a été réduit de 1,9 million de dollars suite aux remboursements de la facilité de crédit effectués au cours des 12 derniers mois.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit fait état des obligations liées à la dette à long terme et aux loyers nets minimaux des contrats de location :

(En millions \$)	0 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 24 mois	24 à 36 mois	36 à 48 mois	48 à 60 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	111,4	—	—	—	—	—	—
Dette à long terme ¹⁾	4,2	6,3	442,1	4,8	—	—	3,5
Intérêt sur la dette à long terme ²⁾	4,9	4,9	8,2	—	—	—	—
Obligations locatives nettes	6,5	6,5	12,5	10,8	8,7	6,8	25,2
Obligations contractuelles totales	127,0	17,7	462,8	15,6	8,7	6,8	28,7

¹⁾ Les soldes présentés sont les montants totaux payables à l'échéance et ils ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, le lecteur est prié de consulter les états financiers consolidés au 30 novembre 2020. La dette à long terme inclut les prêts portant intérêt qui se rattachent aux acquisitions, les billets à ordre, les contreparties éventuelles sur acquisitions, les options d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle, les retenues sur acquisitions ne portant pas intérêt, les indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et le swap de taux d'intérêt.

²⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 novembre 2020, l'encaisse totalisait 44,3 millions de dollars, une baisse de 6,4 millions de dollars depuis la fin de l'exercice 2019.

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2020, MTY a versé 4,6 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires; le paiement de dividendes a été suspendu pendant le reste de l'exercice. La Société a également racheté et annulé 364 774 de ses actions (2019 – néant) pour une contrepartie de 18,9 millions de dollars dans le cadre de son OPRCN au cours de l'exercice 2020.

Durant l'exercice, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont atteint 133,7 millions de dollars comparativement à 113,0 millions de dollars en 2019. Hormis la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat, les impôts, les intérêts versés et autres, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 141,9 millions de dollars comparativement à 149,2 millions de dollars en 2019.

La facilité de crédit renouvelable est d'un montant autorisé de 700,0 millions de dollars (30 novembre 2019 – 700,0 millions de dollars) duquel 433,0 millions de dollars avaient été tirés au 30 novembre 2020 (30 novembre 2019 – 518,9 millions de dollars).

La facilité comporte les clauses restrictives financières suivantes :

- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à ce qui suit :
 - 4,25 : 1,00 pour le trimestre clos le 31 mai 2020;
 - 4,50 : 1,00 pour les trimestres clos les 31 août et 30 novembre 2020;
 - 4,25 : 1,00 pour la période allant du 1^{er} décembre 2020 au 30 mai 2021;
 - 3,50 : 1,00 au 31 mai 2021 et par la suite.
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être de 2,00 : 1,00 en tout temps.

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit comporte également diverses limitations ayant trait aux distributions et à l'emploi du produit de la cession d'actifs. Les principales réserves touchant aux distributions imposent des limites sur le paiement de dividendes ainsi que sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son OPRCN jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

La facilité de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité; son solde échoit le 23 septembre 2022.

Au 30 novembre 2020, la Société respectait les engagements souscrits dans le contrat de crédit.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans des aires de restauration et des centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-service, des dépanneurs, des épicerie, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des aéroports et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un

moins investissement et dégagent des produits inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux et les aires de restauration ou avec façade sur rue.

Nombre d'établissements	Trimestre clos le 30 novembre		Douze mois clos le 30 novembre	
	2020	2019	2020	2019
Franchises à l'ouverture de la période	6 989	7 278	7 229	5 919
Établissements propriétaires à l'ouverture de la période				
Canada	35	50	50	42
États-Unis	78	113	94	23
Sous coentreprise	21	—	—	—
Total à l'ouverture de la période	7 123	7 441	7 373	5 984
Ouverts durant la période	39	84	185	303
Fermés durant la période	(161)	(152)	(578)	(558)
Acquis durant la période	—	—	—	1 644
Acquis sous coentreprise durant la période	—	—	23	—
Fermés sous coentreprise durant la période	—	—	(2)	—
Total à la clôture de la période	7 001	7 373	7 001	7 373
Franchises à la clôture de la période			6 867	7 229
Établissements propriétaires à la clôture de la période				
Canada			37	50
États-Unis			76	94
Sous coentreprise			21	—
Total à la clôture de la période			7 001	7 373

Le réseau de la Société a ouvert 185 établissements (89 au Canada, 70 aux États-Unis et 26 à l'International) au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020. Au quatrième trimestre, 39 établissements ont été ouverts (19 au Canada, 14 aux États-Unis et six à l'International).

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2020, le réseau de la Société a fermé 578 établissements (260 au Canada, 276 aux États-Unis et 42 à l'International). Des établissements fermés pendant le trimestre, 52% avaient façade sur la rue, 25% se trouvaient dans des centres commerciaux ou des tours de bureaux et 23% se présentaient sous une forme non traditionnelle. Au quatrième trimestre, 161 établissements ont fermé (85 au Canada, 68 aux États-Unis et huit à l'International).

Au 30 novembre 2020, le réseau de la Société comptait un total de 338 établissements temporairement fermés par suite de la COVID-19, parmi lesquels 197 au Canada, 108 aux États-Unis et les 33 autres à l'International. Au 17 février 2021, 408 établissements de MTY sont temporairement fermés. L'élévation des fermetures temporaires est le résultat de l'augmentation des restrictions gouvernementales imposées par certaines provinces au Canada à la fin de décembre. Bien que ces établissements devraient rouvrir, le moment des réouvertures est incertain.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires réseau :

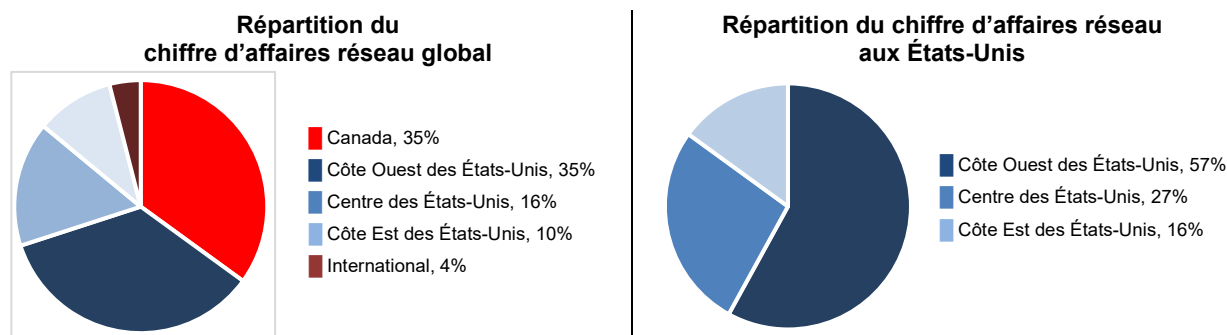
Type d'emplacement	% du nombre d'établissements aux 30 novembre		% du chiffre d'affaires réseau 12 mois clos les 30 novembre	
	2020	2019	2020	2019
Centre commercial et aires de restauration de tours de bureaux	15%	16%	10%	17%
Façade sur rue	63%	63%	82%	72%
Forme non traditionnelle	22%	21%	8%	11%

Le tableau suivant présente la répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires réseau :

Situation géographique	% du nombre d'établissements aux 30 novembre		% du chiffre d'affaires réseau 12 mois clos les 30 novembre	
	2020	2019	2020	30 novembre 2019
Canada	38%	38%	35%	46%
États-Unis	55%	55%	61%	49%
International	7%	7%	4%	5%

Au Canada, le Québec détient la part la plus importante du chiffre d'affaires réseau, soit 18% du total; l'Ontario suit avec 9%. Aux États-Unis, seule la Californie procure plus de 10% du chiffre d'affaires réseau de l'exercice; suit Washington avec 6% du chiffre d'affaires réseau.

La répartition géographique du chiffre d'affaires réseau est la suivante :



Le tableau qui suit présente la répartition du chiffre d'affaires réseau selon le type de concept :

Type d'établissement	% du nombre d'établissements aux 30 novembre		% du chiffre d'affaires réseau 12 mois clos les 30 novembre	
	2020	2019	2020	2019
Restaurants-minute	83%	84%	73%	67%
Restaurants à service rapide	10%	10%	12%	12%
Restaurants à service complet	7%	6%	15%	21%

Chiffre d'affaires réseau

Les établissements du réseau MTY ont réalisé des ventes totalisant 891,4 millions de dollars au trimestre clos le 30 novembre 2020 et 3 459,1 millions de dollars pour les 12 mois clos à la même date. La répartition du chiffre d'affaires réseau par trimestre est la suivante :

(En millions \$)	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Premier trimestre 2020	425,2	530,5	43,8	999,5
Premier trimestre 2019	374,5	269,6	43,7	687,8
Variation	14%	97%	0%	45%
Deuxième trimestre 2020	173,2	477,0	20,5	670,7
Deuxième trimestre 2019	413,7	374,9	43,7	832,3
Variation	(58%)	27%	(53%)	(19%)
Troisième trimestre 2020	302,6	566,2	28,7	897,5
Troisième trimestre 2019	439,1	586,9	50,2	1 076,2
Variation	(31%)	(4%)	(43%)	(17%)
Quatrième trimestre 2020	305,7	556,8	28,9	891,4
Quatrième trimestre 2019	439,1	536,5	47,9	1 023,5
Variation	(30%)	4%	(40%)	(13%)
Pour l'exercice 2020	1 206,7	2 130,5	121,9	3 459,1
Pour l'exercice 2019	1 666,4	1 767,9	185,5	3 619,8
Variation	(28%)	21%	(34%)	(4%)

Au quatrième trimestre 2020, le chiffre d'affaires réseau a diminué de 13% par rapport à la même période de l'exercice précédent, tandis qu'il a diminué de 4% en glissement annuel. La baisse connue au trimestre tient essentiellement aux retombées de la seconde vague de restrictions au Canada. La répartition mensuelle du chiffre d'affaires du quatrième trimestre est la suivante :

(En millions \$)	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Septembre 2020	124,5	188,9	9,6	323,0
Septembre 2019	153,6	184,5	20,9	359,0
Variation	(19%)	2%	(54%)	(10%)
Octobre 2020	87,2	199,5	9,9	296,6
Octobre 2019	141,5	193,9	13,6	349,0
Variation	(38%)	3%	(27%)	(15%)
Novembre 2020	94,0	168,4	9,4	271,8
Novembre 2019	144,0	158,1	13,4	315,5
Variation	(35%)	7%	(30%)	(14%)

Abstraction faite des ventes réalisées par les acquisitions, les chiffres d'affaires mensuels du quatrième trimestre sont les suivants :

(En millions \$)	Canada	États-Unis	International	TOTAL
Septembre 2020	119,8	188,9	9,6	318,3
Septembre 2019	153,6	184,5	20,9	359,0
Variation	(22%)	2%	(54%)	(11%)
Octobre 2020	84,6	199,5	9,9	294,0
Octobre 2019	141,5	193,9	13,6	349,0
Variation	(40%)	3%	(27%)	(16%)
Novembre 2020	90,9	168,4	9,4	268,7
Novembre 2019	144,0	158,1	13,4	315,5
Variation	(37%)	7%	(30%)	(15%)

L'évolution globale du chiffre d'affaires se répartit comme suit :

(En millions \$)	Chiffre d'affaires Trimestre clos le 30 novembre				Chiffre d'affaires 12 mois clos le 30 novembre			
	Canada	États-Unis	Inter-national	TOTAL	Canada	États-Unis	Inter-national	TOTAL
	Ventes déclarées – 2019	439,1	536,5	47,9	1 023,5	1 666,5	1 775,0	178,3
Hausse nette des ventes générée par des concepts acquis au cours des 24 derniers mois	10,4	—	—	10,4	92,5	519,3	—	611,8
Variation nette résultant de la pandémie et des fermetures temporaires et définitives de restaurants	(143,8)	(27,8)	(18,8)	(190,4)	(552,3)	(240,2)	(58,7)	(851,2)
Croissance organique de Cold Stone Creamery et de Papa Murphy's	—	49,9	—	49,9	—	54,3	—	54,3
Effet cumulatif des fluctuations du change	—	(1,8)	(0,2)	(2,0)	—	22,1	2,3	24,4
Ventes déclarées – 2020	305,7	556,8	28,9	891,4	1 206,7	2 130,5	121,9	3 459,1

Les effets néfastes de la COVID-19 ont entraîné une baisse de 4% du chiffre d'affaires réseau pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. MTY a ouvert le quatrième trimestre avec 364 établissements temporairement fermés en raison de la COVID-19 et 338 de ces établissements étaient toujours fermés au 30 novembre 2020. Cette situation signifie la perte d'un total de 30 222 jours d'activités. Parmi les établissements fermés, 197 se trouvaient au Canada, 108 aux États-Unis et 33 à l'International.

Les acquisitions réalisées ont partiellement amoindri le recul du chiffre d'affaires réseau. Papa Murphy's compte pour 85% des ventes totales réalisées par les nouvelles acquisitions pendant l'exercice clos le 30 novembre 2020. Depuis l'ouverture de l'exercice, la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain a aussi favorisé les ventes et a conduit à une variation favorable de 24,4 millions de dollars des ventes déclarées.

Au cours du quatrième trimestre, les nouveaux établissements ouverts au cours des 24 derniers mois ont accru le chiffre d'affaires réseau de 7,7 millions de dollars au Canada et de 5,6 millions aux États-Unis.

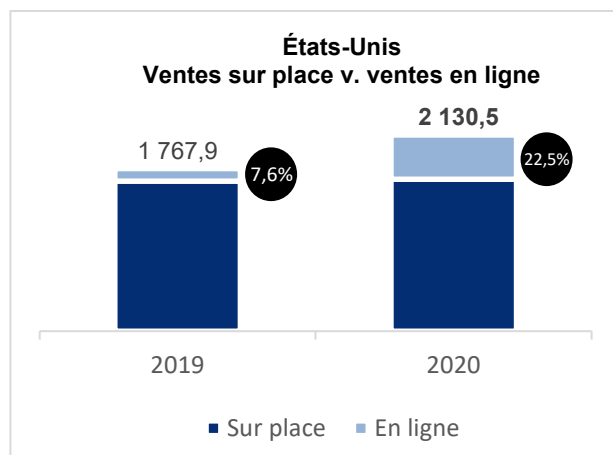
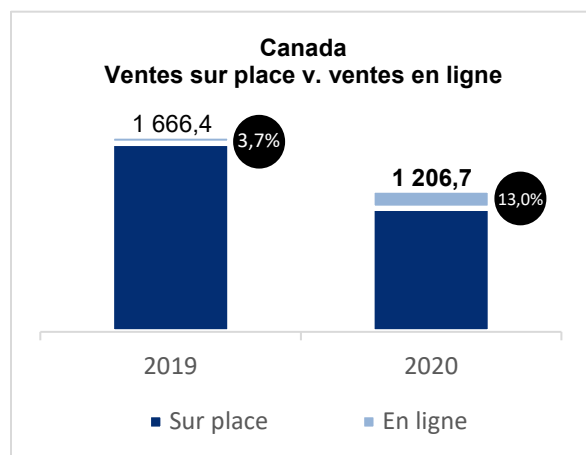
Papa Murphy's et Cold Stone Creamery sont les seuls concepts à générer actuellement plus de 10% du chiffre d'affaires réseau, soit respectivement environ 31% et 18% du chiffre d'affaires total du réseau MTY au cours des 12 mois clos le 30 novembre 2020. Depuis l'ouverture de l'exercice, les enseignes TacoTime, Thai Express et Baja Fresh Mexican Grill constituent respectivement les troisième, quatrième et cinquième plus importants concepts sur le plan des ventes, chacune générant moins que 10% du chiffre d'affaires réseau.

Le chiffre d'affaires réseau inclut les ventes réalisées par les établissements propriétaires et franchisés, mais exclut celles réalisées par les centres de distribution, les usines de transformation des aliments et le service des ventes au détail. Les chiffres d'affaires réseau libellés dans une devise étrangère sont convertis en dollars canadiens aux fins de présentation; ils sont donc tributaires des fluctuations du change.

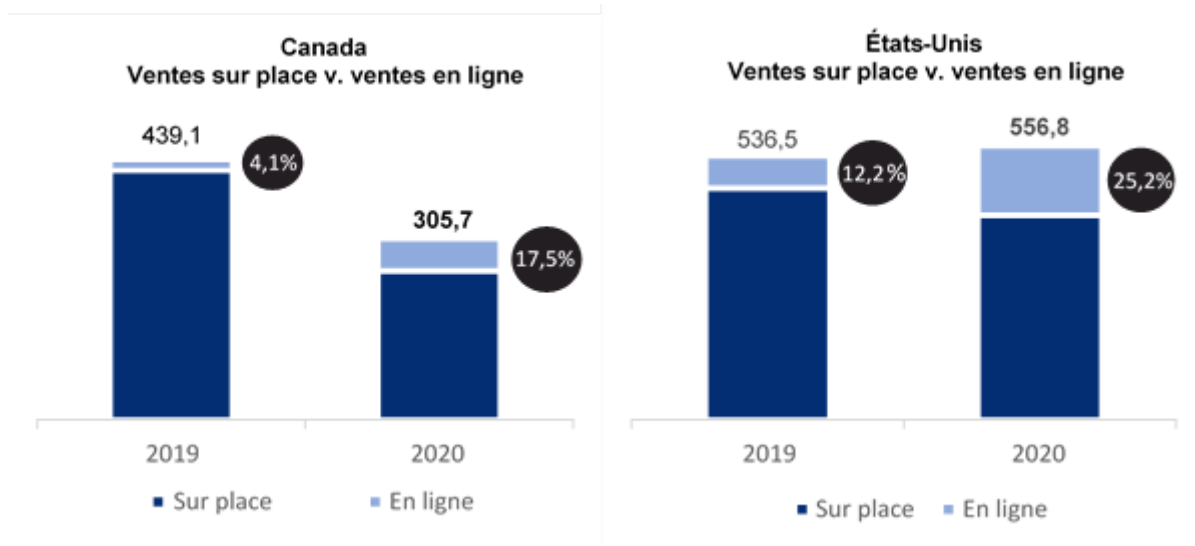
Ventes en ligne

La pandémie a accéléré le virage amorcé par les consommateurs vers les commandes en ligne et les livraisons. Les ventes en ligne ont atteint 636,4 millions de dollars à l'exercice 2020 comparativement à 199,2 millions de dollars à l'exercice précédent et ont représenté 19% du chiffre d'affaires. Les ventes en ligne se rattachent aux livraisons, qui ont bénéficié de nos partenariats élargis avec de tiers prestataires de services et de nos plates-formes de commande en ligne pour chaque enseigne.

La répartition du chiffre d'affaires réseau et des ventes en ligne est la suivante pour les exercices clos les 30 novembre :



Les ventes en ligne pour le quatrième trimestre ont augmenté de 133% comparé à 2019. La répartition pour le quatrième trimestre est la suivante :



Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Compte tenu des répercussions de la COVID-19 et du nombre d'établissements fermés temporairement, l'information portant sur le chiffre d'affaires d'établissements comparables pourrait être trompeuse puisque ce qui serait présenté ne saurait constituer une représentation juste des recettes de redevances potentielles de la Société non plus qu'une juste indication de la santé de son réseau. La direction renvoie les investisseurs au chiffre d'affaires réseau en tant que meilleur indicateur.

La direction s'attend toujours à ce que le chiffre d'affaire réseau et le chiffre d'affaires d'établissements comparables soient altérés au cours du premier semestre de l'exercice 2021. La Société avait un bon élan avant la COVID-19, mais les événements mondiaux actuels continueront d'avoir un effet drastique tant sur le chiffre d'affaires réseau que sur le chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des prochains trimestres. La Société s'attend néanmoins à ce que les résultats retournent éventuellement à la normale.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL-ACTIONS

Options sur actions

Au 30 novembre 2020, 400 000 options sur actions étaient en circulation et 44 444 pouvaient être exercées.

Négociation des valeurs

Les actions de MTY sont négociées à la Bourse de Toronto, sous le symbole « MTY ». Du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020, le cours de l'action de MTY a varié de 14,23 \$ à 62,82 \$. Le 30 novembre 2020, le cours des actions de MTY a clôturé à 51,65 \$.

Capital-actions

Le capital-actions en circulation de la Société se compose d'actions ordinaires que la Société est autorisée à émettre en un nombre illimité.

Au 17 février 2021, le capital-actions émis et en circulation de la Société consistait en 24 706 461 actions (30 novembre 2019 – 25 071 235) et 400 000 options sur actions (30 novembre 2019 – 400 000). Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, dans le cadre de son OPRCN, la Société a racheté 364 774 actions qu'elle a annulées.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 juin 2020, la Société a annoncé le renouvellement de son OPRCN. L'OPRCN s'est ouverte le 3 juillet 2020 et se terminera le 2 juillet 2021 ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Ce renouvellement permet à la Société de racheter 1 235 323 de ses actions ordinaires. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation

parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Au cours du trimestre et des 12 mois clos le 30 novembre 2020, la Société a racheté et annulé un total de néant et de 364 774 actions ordinaires respectivement (2019 – néant et néant, respectivement) en vertu de l'OPRCN courante, à des prix moyens pondérés de néant et de 51,72 \$ par action ordinaire respectivement, pour des contreparties totales de néant et de 18,9 millions de dollars respectivement (2019 – néant et néant, respectivement). Pour le trimestre et les 12 mois clos le 30 novembre 2020, des excédents de néant et de 14,3 millions de dollars respectivement (2019 – néant et néant, respectivement) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable ont été comptabilisés en résultat non distribué au titre de primes sur rachat d'actions.

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit comporte diverses limitations ayant trait aux distributions. Les principales réserves touchant aux distributions imposent des restrictions sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son OPRCN jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité continue d'être un facteur de la variation trimestrielle de ses résultats. Par exemple, la performance des établissements spécialisés en friandises glacées, une catégorie importante dans le marché des États-Unis, varie considérablement durant les mois d'hiver en raison des conditions météorologiques. Ce risque est atténué par d'autres enseignes dont le rendement est supérieur pendant les saisons froides, comme Papa Murphy's, typiquement plus performante pendant les mois d'hiver. La Société s'attend à ce que la saisonnalité et les conditions météorologiques constituent un facteur de la variation trimestrielle de ses résultats. De mai à août, le chiffre d'affaires est historiquement supérieur à la moyenne du fait des établissements de friandises glacées. La Société s'attend à ce que cette saisonnalité soit quelque peu aplanie par les ventes des pizzas à emporter et cuire de Papa Murphy's, dont les ventes sont généralement meilleures lorsque le temps est plus frais. Les ventes des établissements installés dans des centres commerciaux sont aussi supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes. Pour 2020, les tendances saisonnières normales pourraient être affectées par le chambardement des habitudes des consommateurs lié à la réglementation gouvernementale qui entoure la pandémie.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

MTY n'a aucun arrangement hors bilan.

Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. Le calendrier des sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain pour le moment. Les obligations éventuelles sont présentées aux provisions dans l'état consolidé de la situation financière.

Les montants suivants sont inclus dans les provisions :

(En milliers \$)	2020 \$	2019 \$
Poursuites, litiges et autres éventualités	2 878	11 474
Établissements fermés	187	1 947
	3 065	13 421

La provision pour poursuites, litiges et autres éventualités représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des poursuites et litiges qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment de son règlement est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les crédateurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

GARANTIES DE CONTRATS DE LOCATION

La Société a garanti les contrats de location de certains établissements franchisés dans l'éventualité où les franchisés seraient incapables d'honorer leurs engagements locatifs résiduels; la somme maximale que la Société pourrait être tenue de payer aux termes de ces ententes s'élevait à 13,3 millions de dollars au 30 novembre 2020 (30 novembre 2019 – 15,1 millions de dollars). De plus, la Société pourrait être tenue de régler des loyers à pourcentage, des taxes foncières et des frais d'aires communes. Au 30 novembre 2020, la Société avait engagé 1,8 million de dollars (30 novembre 2019 – néant) à l'égard de ces garanties.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs pendant l'exercice clos les 30 novembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages à court terme	2 619	2 497
Rémunération à base d'actions	963	657
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	75	75
Rémunération totale des principaux dirigeants	3 657	3 229

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des conditions du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19,77% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Leur rémunération totale est la suivante :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages à court terme	505	494
Rémunération à base d'actions	10	22
Services consultatifs	—	38
Rémunération totale des personnes liées aux principaux dirigeants	515	554

La Société a conclu un accord de services consultatifs en développement des affaires et en gestion avec l'un des partenaires de sa coentreprise et lui a versé des honoraires de 0,2 million de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – néant). Un débiteur de 0,1 million de dollars au 30 novembre 2020 (2019 – néant) est actuellement dû à la Société par son partenaire dans la coentreprise.

MODIFICATIONS COMPTABLES

Méthodes applicables à compter du 1^{er} décembre 2019

Incidence de l'application de IFRS 16, Contrats de location

Le 1^{er} décembre 2019, la Société a appliqué IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. La Société n'a pas retraité l'information comparative de l'exercice financier 2019, comme le permettent les dispositions transitoires spécifiques formulées dans la norme. L'effet cumulatif de l'application de la nouvelle norme à l'égard des contrats de location est donc présenté dans le bilan d'ouverture au 1^{er} décembre 2019.

IFRS 16 introduit des exigences nouvelles ou modifiées en matière de comptabilisation des contrats de location. La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs; elle a préséance sur IAS 17, *Contrats de location*, et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que les actifs au titre de droits

d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charge financière au titre de la désactualisation des obligations locatives.

Dans le cas où la Société agit comme bailleur, les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

En appliquant IFRS 16 pour la première fois, la Société a choisi de retenir les mesures de simplification suivantes que la norme autorise :

- Ne pas réévaluer, en vertu d'IFRS 16, les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location en vertu de normes comptables précédentes (IAS 17 et, publiée par le Comité d'interprétation des IFRS (« IFRIC »), l'Interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*);
- Utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre de droits d'utilisation à la date de première application;
- Comptabiliser les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} décembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et
- Utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers de la Société est décrite ci-après.

Incidence sur la comptabilisation par le preneur

IFRS 16 change la façon dont la Société comptabilise les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17 et qui étaient donc comptabilisés hors bilan.

En appliquant IFRS 16 à tous les contrats de location (sauf ceux mentionnés plus loin), la Société :

- Comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans les états consolidés de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- Comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans les états consolidés des résultats; et
- Répartit le total de la sortie de trésorerie en une partie principale (présentée dans les activités de financement) et une partie intérêts (présentée dans les activités d'exploitation) dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36. Cette exigence remplace l'exigence antérieure de comptabiliser une provision pour les contrats de location déficitaires.

Dans le cas des contrats de location à court terme (ceux d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société a choisi de comptabiliser une charge locative linéaire, comme le permet IFRS 16. Cette charge est présentée dans les charges d'exploitation, principalement en tant que charge d'occupation, dans les états consolidés des résultats.

En appliquant IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives qui se rapportent aux contrats de location qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple selon les principes d'IAS 17. Ces obligations ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} décembre 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du preneur appliqué aux obligations locatives le 1^{er} décembre 2019 était de 2,749%.

Le tableau qui suit rapproche les engagements découlant de contrats de location simple au 30 novembre 2019 et le solde d'ouverture des obligations locatives au 1^{er} décembre 2019 :

	(en milliers \$)	\$
Engagements découlant de contrats de location simple présentés au 30 novembre 2019		648 445
Actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société au 1 ^{er} décembre 2019		(52 507)
Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur		(16 228)
Ajustements résultant d'un traitement différent des options de prolongation et de résiliation		34 478
Autres		(3 109)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} décembre 2019		611 079

Les actifs au titre de droits d'utilisation afférents ont été évalués au montant de l'obligation locative ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer et de la dépréciation du contrat de location visé comptabilisée aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} décembre 2019.

Incidence sur la comptabilisation par le bailleur

Le bailleur continue de classer les contrats de location en tant que contrats de location-financement lorsque ceux-ci transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal.

Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement. Toute différence entre l'actif au titre de droits d'utilisation et la créance liée au contrat de location-financement est comptabilisée en tant que perte ou profit dans l'état consolidé des résultats. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

À la suite de ce changement, la Société a reclassé la plupart de ses contrats de sous-location en tant que contrats de location-financement. Conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*, une provision pour pertes de crédit attendues a été comptabilisée dans les créances liées à des contrats de location-financement.

Incidence financière de la première application d'IFRS 16

Le tableau suivant résume les ajustements aux soldes d'ouverture qui découlent de la première application d'IFRS 16 :

	Tel que présenté auparavant en vertu d'IAS 17 au 30 novembre 2019	Ajustements liés à la transition à IFRS 16	1 ^{er} décembre 2019
(en milliers \$)			
Actifs			
Actifs à court terme			
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	98 256	98 256
Charges payées d'avance et dépôts	9 284	(1 972)	7 312
Créances liées à des contrats de location-financement	—	428 165	428 165
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	68 838	68 838
Passifs			
Passifs à court terme			
Provisions	13 163	(1 274)	11 889
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	18 761	(2 089)	16 672
Tranche à court terme des obligations locatives	—	111 414	111 414
Obligations locatives	—	499 665	499 665
Impôt sur le résultat différé	158 430	(3 737)	154 693
Réserves			
Résultats non distribués	353 300	(10 692)	342 608

Incidences comptables de la COVID-19 sur les contrats de location

En mai 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, l'IASB a publié une modification d'IFRS 16 afin de permettre aux entités de ne pas comptabiliser un allègement au titre d'un loyer comme modification du contrat de location s'il est la conséquence directe de la COVID-19 et répond à certaines conditions :

- La contrepartie révisée est essentiellement la même ou moindre que la contrepartie originale;
- La réduction des paiements de loyer vise les paiements dus au plus tard le 30 juin 2021; et
- Aucune autre modification substantielle n'a été apportée aux conditions du contrat de location.

La Société a appliqué cette mesure de simplification à tous les allègements de loyer admissibles. La Société a comptabilisé des paiements de loyers variables négatifs de 0,6 million de dollars (2019 – néant) dans la charge de loyers présentée aux coûts des marchandises vendues et loyers à la note 29 des états financiers consolidés.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui traite de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser lors de l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. L'interprétation examine expressément la façon de déterminer si les traitements fiscaux doivent être considérés isolément ou collectivement ainsi que les hypothèses en ce qui concerne les contrôles, par les autorités fiscales, de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition.

IFRIC 23 a été appliquée à compter du 1^{er} décembre 2019 et n'a donné lieu à aucun ajustement significatif.

JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

Lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3, la direction doit exercer son jugement, établir des estimations et formuler des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de l'exercice clos le 30 novembre 2020, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance future des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède au moins annuellement à un test de dépréciation de ses marques de commerce. L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité compte tenu de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur diminuée des coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.

Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché compte tenu de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, la Société a comptabilisé des pertes de valeur de droits de franchise et de marques de commerce (note 18 des états financiers consolidés). La perte de valeur totale, qui s'élève à 51,7 millions de dollars (2019 – 1,7 million de dollars), correspond à une réduction de la valeur comptable à la juste valeur de ces marques de commerce et droits de franchise. La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables parmi lesquelles des taux d'actualisation ainsi que des projections des flux de trésorerie opérationnels; elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, la Société a également comptabilisé des pertes de valeur de ses immobilisations corporelles. La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 3,2 millions de dollars (2019 – 1,0 million de dollars), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel par rapport à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, qui s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice antérieur, extrapolés afin d'obtenir son rendement futur à la plus rapprochée des dates suivantes : la date de résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou l'échéance de cinq ans; une valeur finale est calculée au-delà de cette période sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance des flux

de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des unités de goodwill auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'unité de goodwill et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 68,0 millions de dollars de son goodwill (note 18 des états financiers consolidés). Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

Provisions

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Apports de fournisseurs

La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

Conséquences de la COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID-19. La propagation du virus a perturbé les activités de l'entreprise à compter de mars 2020, certains restaurants étant fermés, d'autres devant modifier leurs heures d'ouverture, et l'affluence ayant diminué au Canada, aux États-Unis et à l'International.

Par ailleurs, si les chambardements sont actuellement prévus venir par vagues, l'incertitude plane sur la durée de la pandémie, ses conséquences à moyen et à plus long terme sur l'économie et les règles qui s'appliqueront aux restaurants de MTY lors de la levée progressive des mesures de protection. L'impact du virus et les efforts pour le contenir affectent considérablement MTY et plusieurs de ses franchisés.

Devant les répercussions économiques et commerciales continues et incertaines de la pandémie de COVID-19, la Société vérifie régulièrement les estimations et hypothèses formulées et les jugements posés dans ses états financiers consolidés. Ces estimations, hypothèses et jugements sont sujets à changement.

La COVID-19 a eu les incidences suivantes sur les états financiers consolidés :

- Des pertes de crédit attendues supplémentaires ont été comptabilisées à l'égard des débiteurs, des prêts à recevoir et des créances liées à des contrats de location-financement;
- De nouvelles provisions ont été comptabilisées au titre des pertes de crédit attendues sur garanties de location;
- Les tests de dépréciation auxquels ont été soumis les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation ont révélé des pertes de valeur;
- Les tests de dépréciation des droits de franchise, des marques de commerce et du goodwill ont amené la comptabilisation de pertes de valeur importantes;
- Les provisions pour établissements fermés et pour procès et litiges afférents ont été augmentées en considération des nouveaux risques;
- De nouveaux ajustements de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur une tranche de 100 000 \$ de la facilité de crédit ont été effectués en conséquence d'une diminution du taux directeur canadien;
- Des changements ont été apportés aux obligations locatives et aux créances liées à des contrats de location-financement pour refléter les modifications des conditions de paiement des loyers;
- Les charges relatives aux salaires de l'exercice clos le 30 novembre 2020 ont diminué de 6,8 millions de dollars (2019 – néant) à la suite de subventions salariales à l'emploi du Canada; et

- Les charges de location de l'exercice clos le 30 novembre 2020 ont diminué de 0,2 million de dollars (2019 – néant) à la suite de la subvention d'urgence du Canada pour le loyer.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes ou modifications suivantes, à l'exception des modifications à IFRS 3, IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société:

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	Aucune
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i>			
IFRS 7, <i>Instruments financiers : informations à fournir</i>	Septembre 2019	1 ^{er} décembre 2020	Aucune
IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	Mai 2020	1 ^{er} décembre 2022	En évaluation
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	Janvier 2020 et Juillet 2020	1 ^{er} décembre 2023	En évaluation

IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent à titre prospectif aux périodes de présentation de l'information financière annuelle ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2020.

IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence en tant que première mesure quant aux répercussions potentielles de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO ») sur l'information financière. L'évolution récente du marché a remis en question la viabilité à long terme de ces éléments de référence. Les modifications publiées visent à traiter les problèmes touchant l'information financière dans la période précédant le remplacement du taux d'intérêt de référence existant par un autre taux d'intérêt et tiennent compte des incidences pour des exigences en matière de comptabilité de couverture précises énoncées dans IFRS 9 et dans IAS 39, qui nécessitent une analyse prospective. IFRS 7 a également été modifiée pour y ajouter des obligations d'information sur l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020; leur application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2020.

IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*

En mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37)* qui révisait la norme en ce qui a trait aux coûts qu'une société devrait inclure au titre du coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si ce contrat est déficitaire. Les changements apportés par cette révision précisent que le « coût d'exécution d'un contrat » comprend les « coûts directement liés à ce contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent consister soit dans les coûts marginaux d'exécution du contrat, soit dans l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications d'IAS 37 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2022.

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* qui établit une approche plus générale du classement des passifs selon IAS 1, celle-ci fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de présentation de l'information financière. Les modifications apportées dans *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* ne touchent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. En juillet 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date*

d'entrée en vigueur (modification d'IAS 1) qui reporte d'un an la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 énoncées en janvier 2020. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2023.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs comme l'innovation, l'augmentation du coût des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à retirer du marché des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses ventes et de ses résultats d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée de modifier un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu ; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les ventes nécessaires pour rendre ce concept rentable. De même, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et elle pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est sensible à de nombreux facteurs, notamment au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Les épidémies ou pandémies de diverses souches virales, comme la grippe aviaire, la grippe porcine, la grippe A (H1N1) ou la COVID-19, peuvent avoir des conséquences défavorables et marquées sur MTY, particulièrement si leur foyer se situe dans des régions dont la Société tire une part importante de ses produits ou profits. L'éclosion de telles épidémies ou d'autres affections posant un risque de santé publique peut perturber de façon importante l'entreprise et ses activités. De tels événements peuvent également avoir de lourdes répercussions sur le secteur et entraîner la fermeture temporaire des restaurants, ce qui entraverait sérieusement les activités de MTY ou de ses franchisés et aurait des retombées désastreuses sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En ce moment, la Société est incapable de prédire avec précision l'impact qu'aura la pandémie sur les résultats d'exploitation étant donné les incertitudes, y compris en ce qui concerne la gravité de la maladie, la durée de la pandémie et les autres mesures que pourraient prendre les autorités gouvernementales pour contenir le virus ou traiter ses effets. Cependant, bien qu'il soit prématuré de prédire exactement les retombées ultimes de ces développements, la Société s'attend à ce que les résultats de l'exercice fiscal 2021 soient sensiblement affectés et probablement, pour une période qui s'en prolongera au-delà.

Par ailleurs, les activités peuvent être perturbées si des employés de MTY ou des employés de ses partenaires d'affaires sont présumés être porteurs de la grippe aviaire ou porcine ou d'autres maladies comme l'hépatite A ou une infection à norovirus ou à coronavirus. Une telle situation pourrait obliger la Société ou ses partenaires à mettre en quarantaine certains ou l'ensemble des employés visés ou à désinfecter les installations du restaurant. Des éclosions de grippe aviaire surviennent de temps à autre à travers le monde et il est arrivé que cette grippe se transmette aux humains. Il est possible que les épidémies se transforment en pandémie. Les inquiétudes du public à l'égard de la grippe aviaire peuvent généralement mener à craindre de consommer du poulet, des œufs ou d'autres produits de volaille, ce qui entraînerait une baisse de la consommation de ces produits chez les clients. Parce que la volaille fait partie du menu de plusieurs des concepts de la Société, cette conjoncture se traduirait probablement par une baisse du chiffre d'affaires et des résultats, tant pour MTY que pour ses franchisés. Les épidémies de grippe aviaire peuvent également avoir une incidence sur le prix et la disponibilité de la volaille, ce qui aurait des répercussions défavorables sur les marges de profit et les revenus.

Enfin, d'autres virus peuvent être transmis à travers les contacts humains. Le risque de contracter un virus peut amener les employés ou les clients à éviter de se rassembler dans des lieux publics, ce qui aurait des retombées négatives sur l'achalandage des restaurants ou la capacité d'y affecter un personnel suffisant. MTY peut également être mise à

mal si les gouvernements imposent des fermetures obligatoires, recommandent des fermetures volontaires, imposent des restrictions à l'exploitation des restaurants ou restreignent l'import-export de produits, ou si les fournisseurs procèdent à un rappel massif de produits. Même si de telles mesures n'étaient pas mises en place et qu'aucun virus ou autre maladie ne se répand largement, la perception d'un risque d'infection ou d'un risque à la santé peut avoir un impact négatif sur les activités et les résultats d'exploitation.

La notice annuelle au 30 novembre 2020 présente des informations supplémentaires sur les risques et les incertitudes.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'entreprise de la Société est tributaire des nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues, propres à promouvoir les ventes, jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. La rentabilité de la Société et le cours de ses actions peuvent souffrir de bouleversements de l'économie, du crédit et des marchés financiers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que le secteur de la restauration sera affecté par le climat d'incertitude économique qui traverse présentement certaines régions où elle exerce ses activités. L'exposition à des épidémies sanitaires ou à des pandémies, comme c'est le cas de la COVID-19 qui sévit actuellement, constitue un risque pour la Société et ses franchisés. Cependant, la direction est d'avis qu'une situation économique se déroulant dans un cycle normal n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de forts flux de trésorerie et d'une bonne santé financière ; et 2) pendant une période de ralentissement économique, la Société dispose de nombreux concepts qui constituent une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur. La direction estime que pendant un bouleversement économique extrême, la Société a la capacité de surmonter les risques jusqu'à ce que l'économie se rétablisse.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

La Société a déterminé que les justes valeurs de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapprochent de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers aux 30 novembre 2020 et 2019. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables au moment du règlement des instruments.

Le tableau qui suit présente le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

(En milliers \$)	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	4 760	4 760	7 145	7 145
Créances liées à des contrats de location-financement	468 127	468 127	—	—
Passifs financiers				
Dettes à long terme ¹⁾	443 852	453 397	531 196	542 147

¹⁾ À l'exclusion des billets à ordre, des contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions, du swap de taux d'intérêt, des swaps de devises et de taux d'intérêts et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre émis en contrepartie partielle de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar

En 2019, la Société a réglé et annulé quatre des six billets à ordre qui avaient été comptabilisés au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar et comptabilisé une perte de 0,5 million de dollars.

La méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, notamment des taux d'actualisation et des projections des produits et du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence nulle sur la juste valeur au 30 novembre 2020 (2019 – 0,1 million de dollars).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 0,1 million de dollars a été constaté à l'égard des billets à ordre pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – profit de 1,9 million de dollars).

Contreparties éventuelles sur acquisitions

Dans le cadre de l'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! mon coco ainsi que de sa participation dans Tortoise Group, la Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs. Ces contreparties éventuelles comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs; elles sont remboursables en août 2021 dans le cas de Yuzu Sushi et en décembre 2022 pour Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement. La contrepartie dévolue à Allô! Mon coco, d'un montant total de 0,9 million de dollars, a été réglée au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 1,0 million de dollars a été constatée à l'égard des contreparties éventuelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – perte de 0,2 million de dollars).

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 0,2 million de dollars (2019 – néant) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont un taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence nulle sur la valeur comptable au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 1,5 million de dollars (2019 – néant) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise

Dans le cadre de son acquisition de sa participation de 70% dans une coentreprise acquisitive de Tortoise Group, la Société a conclu une entente à l'effet de racheter la participation résiduelle de 30% avant décembre 2025. La contrepartie d'acquisition à payer sera fondée sur des profits futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 0,1 million de dollars sur la valeur comptable au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 0,5 million de dollars (2019 – néant) a été constatée à l'égard de l'obligation de rachat de cette participation du partenaire dans une coentreprise.

Swap de taux d'intérêt

La Société détient un swap de taux d'intérêt qui a été conclu à un taux fixe sur un montant notionnel de 100,0 millions de dollars et qui échoit le 21 juillet 2021. La juste valeur de ce swap de taux d'intérêt totalisait 1,2 million de dollars (2019 – néant) et, lors de la réévaluation de la juste valeur, la Société a comptabilisé une perte de 1,6 million de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – perte de 0,7 million de dollars). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Swaps de devises et de taux d'intérêt

Le 30 novembre 2020, la Société a conclu deux swaps de devises et de taux d'intérêt variable contre variable d'un (1) mois. Une juste valeur nulle a été comptabilisée au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Reçoit – Nominal	Reçoit – Taux	Paie – Nominal	Paie – Taux
137,6 millions \$ US	2,44%	180,0 millions \$ CA	2,45%
95,4 millions \$ US	1,85%	125,0 millions \$ CA	1,94%

Hiérarchie des justes valeurs

	Niveau 3	
	2020	2019
(en milliers \$)	\$	\$
Billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill	—	329
Obligation de rachat de billets à ordre relatifs à Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	2 928	2 738
Contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions et de la participation dans une coentreprise	8 075	3 874
Options de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	1 171	2 513
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	3 364	—
Passifs financiers	15 538	9 454

EXPOSITION AU RISQUE FINANCIER

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2020.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les soldes présentés à l'état consolidé de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité puisque, sauf en ce qui a trait aux montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration de son risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain (\$ US) comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis. Au 30 novembre 2020, la dette à long terme libellée en dollars américains n'est pas exposée au risque de change en raison des deux swaps de devises et de taux d'intérêt.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Au 30 novembre 2020, les instruments financiers de la Société suivants sont libellés en devises :

	(en milliers \$)			
	2020	2019	2020	2019
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	4 437	5 753	5 194	6 902
Débiteurs	645	836	253	337
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(85)	(110)	(33)	(44)
Actifs financiers nets	4 997	6 479	5 414	7 195

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5% des taux de change du dollar canadien entraînerait un profit de 0,3 million de dollars canadiens (2019 – profit de 0,3 million de dollars canadiens) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 433,0 millions de dollars (2019 - 518,9 millions de dollars) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2020. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 4,3 millions de dollars par année (2019 – 5,2 millions de dollars) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société maintient sa facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2020, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 700,0 millions de dollars (2019 – 700,0 millions de dollars) pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2020 :

(En milliers \$)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	111,4	111,4	111,4	—	—	—
Dette à long terme ¹⁾	460,5	460,9	4,2	6,3	442,1	8,3
Intérêts sur la dette à long terme	S.o.	18,0	4,9	4,9	8,2	—
Obligations locatives	558,7	574,5	63,2	63,2	109,6	338,5
Obligations contractuelles totales	1 130,6	1 164,8	183,7	74,4	559,9	346,8

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture de la période.

APERÇU À COURT TERME

La Société suit de près la situation mondiale entourant la COVID-19 et prend des mesures proactives pour s'adapter aux changements pour le bien-être et la sécurité de ses employés, franchisés et clients, de même que la continuité de ses activités et établissements. Étant donné la nature dynamique de la situation, il est impossible de préciser ses conséquences possibles sur le rendement financier à long terme de la Société. MTY prend les mesures nécessaires pour mitiger les retombées potentielles que cette situation pourrait avoir sur ses activités, ses franchisés, ses partenaires et le service à la clientèle. Le lecteur trouvera plus d'informations sur les mesures prises en réponse à la COVID-19 sous la rubrique « Points saillants d'événements marquants ».

Pour le très court terme, la priorité de la direction est de rouvrir les restaurants qui ont été temporairement fermés en raison de la pandémie et de regagner la confiance de la clientèle en mettant en place des mesures sanitaires adéquates et en ajustant la façon de servir les clients. Même une fois la pandémie derrière nous, les profils de dépenses de la clientèle pourraient s'écarter temporairement, sinon de façon permanente, de ceux que nous connaissons et MTY devra s'adapter à ces nouvelles habitudes. La direction croit qu'elle parviendra à regagner la confiance des clients en ses enseignes et à retrouver la croissance qu'elle connaissait au premier trimestre de 2020. Après la pandémie, les efforts de la Société porteront encore sur l'innovation, la qualité des aliments et le service à la clientèle dans chacun de ses établissements et sur l'optimisation de la valeur offerte.

L'industrie de la restauration demeurera plus que jamais exigeante à l'avenir, alors que les profils de dépense des consommateurs se modifieront. La direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, l'innovation, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour accaparer le budget limité que se permettent les consommateurs, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre à leur égard.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée par la Société dans les documents annuels et intermédiaires et autres rapports qu'elle soumet ou dépose en vertu de la réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que l'information qui doit être présentée par la Société dans ces documents et rapports soit colligée puis communiquée à la direction de la Société, y compris à ses dirigeants ordonnateurs, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, de sorte que ceux-ci puissent prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information exigée. Après évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société au 30 novembre 2020, le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont conclu que ces contrôles et procédures de communication de l'information sont efficaces.

Contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière

Le contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers sont dressés conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière présentée par la Société.

Une évaluation de l'efficacité de la conception et de l'exécution du contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière de la Société a été réalisée au 30 novembre 2020. Suite à cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière, comme défini dans la norme canadienne 52-109, était correctement conçu et exécuté avec efficacité. L'évaluation a été réalisée conformément au cadre et aux critères présentés dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* (Contrôle interne - Cadre intégré) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), un système de contrôle reconnu, ainsi qu'aux exigences de la norme canadienne 52-109, *Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

Limites des contrôles et procédures

Tout système de contrôle comporte des limites intrinsèques qui en affectent l'efficacité, notamment la possibilité d'une erreur humaine et la faculté de passer outre aux contrôles et procédures ou de les contourner. De plus, les jugements posés lors d'une prise de décision peuvent être faussés et un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. Un système de contrôle efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs de contrôle du système sont effectivement atteints. Par conséquent, la direction de la Société, dont son chef de la direction et le chef de la direction financière, ne s'attend pas à ce que le système de contrôle puisse prévenir ou détecter toutes les erreurs ou fraudes. Enfin, les projections tirées de l'évaluation ou de l'examen de l'efficacité d'un système de contrôle sont soumises au risque qu'au fil du temps, les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans l'environnement d'exploitation de l'entité ou en raison d'une détérioration du degré d'adhérence aux politiques ou procédures.

Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, avec le concours de son chef de la direction et du chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et le contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période close le 30 novembre 2020, ces entités ad hoc représentent moins de 0,1% de l'actif courant de la Société, moins de 0,1% de son actif non courant, moins de 0,1% de son passif courant, moins de 0,1% de son passif à long terme, moins de 0,1% de ses produits et moins de 0,1% de sa perte nette.

« *Éric Lefebvre* »

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
Chef de la direction

« *Renée St-Onge* »

Renée St-Onge, CPA, CA
Chef de la direction financière

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Liste des acquisitions

D'autres enseignes se sont ajoutées par le biais d'acquisitions :

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémère	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thai Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY – droits canadiens de franchise maîtresse	Septembre 2005	100%	91	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—
TacoTime – droits canadiens de franchise maîtresse	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings Inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (Extreme Brandz)	Septembre 2013	100%	300, dont 34 aux États-Unis	5
ThaiZone	Septembre 2013 March 2015	80% + 20%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	Juillet 2014 Septembre 2018	90% + 10%	14	—
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13
Van Houtte Café Bistros – licence de franchise permanente	Novembre 2014	100%	51	1
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015 Septembre 2016	60% + 40%	13	4
Kahala Brands Itée – Cold Stone Creamery, Blimpie, TacoTime, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi et Pinkberry	Juillet 2016	100%	2 839	40
BF Acquisition Holdings, LLC – Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill	Octobre 2016	100%	167	16
La Diperie	Décembre 2016 Mars 2019	60% + 5%	5	—

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante	Mai 2017 Septembre 2018	83,25% + 9,25%	15	—
The Works Gourmet Burger Bistro	Juin 2017	100%	23	4
Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	Juin 2017	80%	12	—
Dagwoods Sandwichs et Salades	Septembre 2017	100%	20	2
The Counter Custom Burgers	Décembre 2017	100%	36	3
Built Custom Burgers	Décembre 2017	100%	5	—
Groupe restaurants invescor – Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes et Ben & Florentine	Mars 2018	100%	253	8
Grabbagreen	Mars 2018	100%	26	1
Timothy's World Coffee et Mmmuffins licence de franchise perpétuelle	Avril 2018	100%	32	7
SweetFrog Premium Frozen Yogurt	Septembre 2018	100%	331	—
Casa grecque	Décembre 2018	100%	31	—
South Street Burger	Mars 2019	100%	24	13
Papa Murphy's	Mai 2019	100%	1 301	103
Yuzu Sushi	Juillet 2019	100%	129	—
Allô! mon coco	Juillet 2019	100%	40	—
Turtle Jack's Muskoka, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina	Décembre 2019	70%	20	3

Définition d'indicateurs hors PCGR

Les indicateurs hors référentiel suivants peuvent figurer dans l'analyse présentée au présent rapport de gestion :

BAIIA ajusté	Il correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation (à l'exclusion de l'impôt sur le résultat, des intérêts, des amortissements et de tous autres produits et charges), à laquelle s'ajoute la quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter au rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat avant impôts aux pages 13 et 18.
BAIIA ajusté normalisé	C'est le BAIIA ajusté avant les coûts de transactions rattachés aux acquisitions. Se reporter au rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat avant impôts aux pages 13 et 18.
Flux de trésorerie disponibles	Il s'agit de la somme des flux de trésorerie totaux provenant des activités d'exploitation diminués des dépenses en capital.
Chiffre d'affaires d'établissements comparables	C'est le chiffre d'affaires comparatif généré par les établissements qui ont été ouverts pendant au moins 13 mois ou qui ont été acquis il y a plus que 13 mois.
Chiffre d'affaires réseau	C'est le chiffre d'affaires de tous les restaurants existants, y compris ceux qui ont été fermés ou ouverts pendant la période visée, de même que le chiffre d'affaires des nouveaux concepts acquis depuis la date de clôture de la transaction visée.
ventes en ligne	Les ventes en ligne sont des ventes effectuées pas les clients via des plateformes de commande en ligne.
Ratio dette-BAIIA	Il s'agit de la dette courante et à long terme divisée par le BAIIA, tel que défini dans le contrat de crédit.

Flux de trésorerie disponibles¹⁾ par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

(en milliers \$)	Trimestres clos en							
	Février 2019	Mai 2019	Août 2019	Novembre 2019	Février 2020	Mai 2020	Août 2020	Novembre 2020
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	26 757	21 077	27 220	37 897	30 980	19 207	38 624	44 841
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 954)	(1 212)	(809)	(1 191)	(1 119)	(316)	(1 764)	(998)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(64)	(231)	(458)	(1 383)	(649)	(618)	(63)	(97)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs détenus en vue de la vente et d'actifs incorporels	175	2 133	727	8 254	1 526	10 653	281	164
Flux de trésorerie disponibles	24 914	21 767	26 680	43 577	30 738	28 926	37 078	43 910

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition d'indicateurs hors PCGR » de cette section complémentaire.

Chiffre d'affaires réseau¹⁾ en lien avec les redevances déclarées

(millions de \$)	Chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 novembre 2020						
	Canada			États-Unis/International			
	Établissements propriétaires	Franchises	Total	Établissements propriétaires	Franchises	Total	TOTAL
Chiffre d'affaires réseau ¹⁾	18,4	1 188,3	1 206,7	46,3	2 206,1	2 252,4	3 459,1
Produits de redevances en % des ventes des franchises	—	4,86%	—	—	4,87%	—	S.o.
Redevances déclarées	—	57,8	—	—	107,3	—	165,1

(millions de \$)	Chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 novembre 2019						
	Canada			États-Unis/International			
	Établissements propriétaires	Franchises	Total	Établissements propriétaires	Franchises	Total	TOTAL
Chiffre d'affaires réseau ¹⁾	39,1	1 627,3	1 666,4	51,2	1 902,2	1 953,4	3 619,8
Produits de redevances en % des ventes des franchises	—	5,19%	—	—	5,11%	—	S.o.
Redevances déclarées	—	84,5	—	—	97,2	—	181,7

(millions de \$)	Chiffre d'affaires du trimestre clos le 30 novembre 2020						
	Canada			États-Unis/International			
	Établissements propriétaires	Franchises	Total	Établissements propriétaires	Franchises	Total	TOTAL
Chiffre d'affaires réseau ¹⁾	4,1	301,6	305,7	11,1	574,6	585,7	891,4
Produits de redevances de franchise en % des ventes des franchises	—	4,74%	—	—	4,87%	—	S.o.
Redevances déclarées	—	14,3	—	—	28,0	—	42,3

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition d'indicateurs hors PCGR » de cette section complémentaire.

Chiffre d'affaires du trimestre clos le 30 novembre 2019

<i>(millions of \$)</i>	Canada			États-Unis/International			TOTAL
	Établissements propriétaires	Franchises	Total	Établissements propriétaires	Franchises	Total	
Chiffre d'affaires réseau ¹⁾	9,7	429,4	439,1	19,3	565,1	584,4	1 023,5
Produits de redevances en % des ventes des franchises	—	5,21%	—	—	4,94%	—	S.o.
Redevances déclarées	—	22,4	—	—	27,9	—	50,3

¹⁾ Pour une définition, se reporter à la rubrique « Définition d'indicateurs hors PCGR » de cette section complémentaire.